



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, Tristan Roberti, Hang Nguyen, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Séance du 17.12.18

#Objet : Acquisition d'un camion 6x4 porte-conteneurs avec grue - Approbation des conditions et du mode de passation - Article : 421/743-52 - Montant : 300.000,00 euros TVA comprise - Budget: 2019.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale, notamment l'article 234 relatif aux compétences du conseil communal, et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 36 ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du collège du 3 décembre 2018 décidant d'arrêter la procédure de passation pour Acquisition d'un camion 6x4 CNG avec grue (Lots 1 et 2) pour les raisons suivantes :

« *Considérant que Scania nous a indiqué ne pas pouvoir remettre offre pour un camion avec une transmission hydraulique sur l'essieu avant en CNG ;*

Considérant que Man nous a indiqué ne pas pouvoir remettre offre pour le camion décrit dans le cahier des charges car celui-ci prévoit une motorisation CNG mais qu'il peut bien remettre offre en version diesel ;

Considérant que la transmission hydraulique sur l'essieu avant est un critère essentiel pour le pouvoir adjudicateur vu la différence de hauteur de châssis entre les 2 versions (1.30 versus 0.96) et les difficultés d'utilisation du camion que cela entraînera ;

Considérant qu'une offre est parvenue pour le lot 2 (Acquisition de container) mais qu'il est jugé peu opportun de commander les containers sans le camion ; »

Considérant le cahier des charges N° 2018-943 relatif au marché "Acquisition d'un camion 6x4 porte-conteneurs avec grue" établi par le Service Travaux ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

* Lot 1 (Acquisition d'un camion 6x4 avec grue), estimé à 198.347,11 euros hors TVA ou 240.000,00 euros, 21% TVA comprise ;

* Lot 2 (Acquisition de container), estimé à 49.586,78 euros hors TVA ou 60.000,00 euros, 21% TVA

comprise ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 247.933,89 euros hors TVA ou 300.000,00 euros, 21% TVA comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure ouverte ;

Considérant que cette estimation dépasse les seuils d'application de la publicité européenne ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/743-52 et sera financé par emprunt ;

Sur proposition du Collège Echevinal ;

DECIDE

1er. D'approuver le cahier des charges N° 2018-943 et le montant estimé du marché "Acquisition d'un camion 6x4 porte-conteneurs avec grue", établis par le Service Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 247.933,89 euros hors TVA ou 300.000,00 euros, 21% TVA comprise.

2. De passer le marché par la procédure ouverte.

3. De soumettre le marché à la publicité européenne.

4. De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national et européen.

5. De transmettre cette délibération à l'autorité de tutelle en vue de l'exercice de la tutelle générale.

6. De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019, article 421/743-52.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

29 votants : 29 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 18 décembre 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Cathy Clerbaux